

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-681478

206706

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 252 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre : veuve
 Nom & Prénom : JACHJOUCH Lolma Veuve NAS
 Date de naissance : 1941
 Adresse : Habituelle
 Tél. : 0661749545 Total des frais engagés : 3007872,70 Dhs
 = 1172,70

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
Dr. MEHDAOUI M'Barek
NEUROPSYCHIATRE
 33, Rue Yemen-CASA
 Tél: 0522 31 64 25-0522 45 06 45

Date de consultation : 28/2/22
 Nom et prénom du malade : Jachjouch Lolma Age : 1948
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Troubles - Névrotiques
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 28/02/2022
 Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Docteur MEHDAOUI M'barek

NEURO-PSYCHIATRE

33, Rue Yemen - Angle Bd. du 11 Janvier

(Ex. Rue Soldat Jouvencel)

Téléphone : 0522 31 64 25 / 0522 45 06 45

CASABLANCA

الدكتور مهداوي مبارك

إختصاصي في الأمراض العقلية والنفسية

33، زنقة اليمن - زاوية شارع 11 يناير

(زنقة الجندي جوفانسيل سابق)

الهاتف : 0522 45 06 45 / 0522 31 64 25

الدار البيضاء

Casablanca, le 28/9/2022 في الدار البيضاء،

M. Mr Fagljough' Zohr

PHARMACIE SOUFIANE
Groupe: Rue 154 n° 23/25
El Qulba - Casablanca
Tél.: 05 22 89 09 63
I.C.E.: 00500246007026

16666580

204,00 x 3

Alfoni du 90

1/2 cmj le jour

16666581

18,40 x 12

Exuxem 5

16666582

13,30 x 3

1. cafe maki 15/10

Astom 7

1/2 cp le jour

T: 872,70

Traitement 6 mois

DR. MEHDAOUI M'barek
NEURO-PSYCHIATRE
33, Rue Yemen - CASABLANCA
Tél: 0522 31 64 25 - 0522 45 06 45

LOT : 21E009
PER.:07 2024

ARTANE 5MG
CP B20
P.P.V : 13DH30
6 118000 060314

ALPERIDE® 200 mg
AMISULPRIDE
30 comprimés sécables
6 118000 121558

Tranxène 5 mg
30 gélules
6 118000 011743

Tranxène 5 mg
30 gélules
6 118000 011743

LOT : 21E009
PER.:07 2024

ARTANE 5MG
CP B20
P.P.V : 13DH30
6 118000 060314

204,00

18,40

18,40

LOT : 21E009
PER.:07 2024

ARTANE 5MG
CP B20
P.P.V : 13DH30
6 118000 060314

ALPERIDE® 200 mg
AMISULPRIDE
30 comprimés sécables
6 118000 121558

Tranxène 5 mg
30 gélules
6 118000 011743

Tranxène 5 mg
30 gélules
6 118000 011743

Tranxène 5 mg
30 gélules
6 118000 011743

18,40

204,00

Tranxène 5 mg
30 gélules
6 118000 011743

Tranxène 5 mg
30 gélules
6 118000 011743

Tranxène 5 mg
30 gélules
6 118000 011743

ALPERIDE® 200 mg
AMISULPRIDE
30 comprimés sécables
6 118000 121558

18,40

18,40

18,40

Tranxène 5 mg
30 gélules
6 118000 011743

Tranxène 5 mg
30 gélules
6 118000 011743

Tranxène 5 mg
30 gélules
6 118000 011743

18,40

18,40

18,40

18,40

Tranxène 5 mg
30 gélules
6 118000 011743